



Conseil d'administration

346^e session, Genève, octobre-novembre 2022

Section institutionnelle

INS

Date: 4 novembre 2022

Original: anglais

Dix-neuvième question à l'ordre du jour

Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions

► Partie I. Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Nomination de membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

1. Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration en 1979, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (la commission d'experts) est composée de 20 membres. Ces éminents juristes, reconnus aux niveaux national et international, sont nommés par le Conseil d'administration sur recommandation de son bureau et sur proposition du Directeur général. Les nominations sont faites à titre personnel parmi des personnalités de toutes les régions du monde réputées pour leur impartialité, leurs compétences et leur indépendance, le but étant que la commission bénéficie d'une expérience directe des différents systèmes juridiques, économiques et sociaux.
2. Chaque membre est nommé pour une période de trois ans renouvelable. En 2002, en vue de renouveler sa composition, la commission a décidé que ses membres pourraient rester en fonction pendant une période maximale de quinze ans, c'est-à-dire que leur mandat initial de trois ans pourrait être renouvelé au plus quatre fois.
3. Trois postes sont devenus vacants à l'expiration des mandats des juges A. Koroma (Sierra Leone) et L. Bentes (Brésil), et à la suite de la démission, en 2021, du juge V. Muntarbhorn (Thaïlande). À ce jour, 9 des 17 membres de la commission d'experts sont des femmes.

4. Conformément aux ajustements à la procédure de nomination des membres de la commission d'experts adoptés par le Conseil d'administration à sa 343^e session (octobre-novembre 2021), les trois postes vacants ont fait l'objet d'une large publicité grâce à un appel à manifestation d'intérêt publié le 18 décembre 2021 sur le site Internet public de l'OIT, à l'échelle mondiale et régionale, appel qui a été relayé le 22 décembre 2021 dans la lettre d'information hebdomadaire mondiale de l'Organisation ainsi que sur son compte LinkedIn.
5. Le Bureau s'est par ailleurs rapproché des institutions judiciaires et des réseaux universitaires pertinents en janvier 2022, au niveau tant du siège que des bureaux extérieurs. En tout, 68 manifestations d'intérêt ont été reçues: 17 concernant le poste à pourvoir pour l'Afrique de l'Ouest, 15 concernant le poste à pourvoir pour l'Asie du Sud-Est et 36 concernant le poste à pourvoir pour l'Amérique du Sud. Après une première évaluation des candidatures, 31 candidats remplissant les critères énoncés dans l'appel à manifestation d'intérêt ont été retenus: 7 pour l'Afrique de l'Ouest, 5 pour l'Asie du Sud-Est et 19 pour l'Amérique du Sud.
6. Les candidats concernés ont ensuite été invités à soumettre un mémoire et à participer à un entretien d'une heure. Les mêmes questions ont été posées à tous les candidats, aussi bien dans le cadre du mémoire que de l'entretien.
7. Tous les candidats ont été évalués à l'aune des huit critères suivants: solide réputation dans le milieu universitaire et le milieu juridique ou judiciaire, compétences bien établies en droit du travail, en droit des droits de l'homme et en droit international, capacités de rédaction et d'analyse (mémoire), connaissance de l'OIT et intérêt pour les questions traitées par l'Organisation, sensibilité et ouverture d'esprit vis-à-vis des mandats de l'OIT, qualités personnelles requises pour travailler au sein de la commission d'experts et excellente maîtrise de l'une de trois langues officielles de l'OIT pour apporter une contribution dans des contextes économiques et culturels différents.
8. Compte tenu de l'importance que revêt la représentation équilibrée des hommes et des femmes, le bureau recommande au Conseil d'administration de nommer les nouveaux membres de la commission d'experts comme suit:

- **Benedict Kanyip (Nigéria)**

Président depuis 2019 de la National Industrial Court of Nigeria (NICN), dont il est devenu membre en 2000 et au sein de laquelle il siège en qualité de juge depuis 2006, M. Kanyip a fait référence aux bonnes pratiques internationales concernant le travail ainsi qu'aux conventions de l'OIT dans plusieurs décisions. Titulaire d'une licence de droit et d'un master de droit commercial et auteur d'une thèse sur la fiscalité des entreprises, il possède en outre un doctorat en droit avec une spécialité en droit de la protection du consommateur. Membre notamment du Nigerian Institute of Legal Studies et du Chartered Institute of Taxation of Nigeria, M. Kanyip a enseigné le droit des contrats, le droit commercial, le droit de la responsabilité civile, le droit fiscal et le droit de la protection du consommateur à l'Université Ahmadu Bello (Zaria), ainsi qu'à l'Université de l'État de Benue (Makurdi), au Nigéria. Maître de recherche au Nigeria Institute of Advanced Legal Studies de Lagos, il a ensuite accédé au poste de maître de conférences et de recherche en droit avant de rejoindre la NICN en 2000. Il a réalisé des travaux de recherche et publié des ouvrages sur la protection du consommateur, le droit commercial, le droit fiscal et le droit du travail. En 2006 et en 2010, il a participé aux travaux qui ont abouti à l'adoption de la loi de 2006 sur la National Industrial Court et du troisième amendement à la Constitution de 1999 du Nigéria, et a participé également à la réforme globale de la législation du travail, toujours en cours, dans le cadre de laquelle il a collaboré avec le BIT. En 2017, il a participé en qualité de membre de la commission d'experts à l'examen du projet de rapport d'étude sur l'harmonisation des législations du travail au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

- **Ambiga Sreenevasan (Malaisie)**

Licenciée en droit (1979) et docteur honoris causa (2011) de l'Université d'Exeter, M^{me} Sreenevasan a présidé le Conseil du Barreau de Malaisie de 2007 à 2009, puis son comité des droits des Orang Asli ¹ de 2010 à 2012. Elle est actuellement membre de la Commission internationale de juristes. Entre autres distinctions, M^{me} Sreenevasan a été nommée Chevalier de la Légion d'honneur (France) et s'est vue décerner l'International Women of Courage Award (États-Unis d'Amérique) pour son travail en faveur des droits des femmes et de la liberté de culte, ce qui atteste du niveau élevé de ses compétences juridiques ainsi que de sa haute moralité et de son intégrité.

- **José Herrera Vergara (Colombie)**

Titulaire d'un master en droit du travail et de la protection sociale du Colegio Mayor de Nuestra Señora del Rosario de Bogotá, M. Vergara détient également un diplôme en soins de santé communautaires et sécurité sociale du Centre d'études sur les coopératives et les questions sociales pour l'Amérique latine de Jérusalem. Auteur d'ouvrages sur la réforme de la législation du travail, il a été vice-président de l'Academia Iberoamericana de Derecho del Trabajo y de la Seguridad Social de 2019 à 2022. Juge à la Cour suprême de Colombie de 1994 à 2002, il a notamment présidé la Cour suprême en 1996 ainsi que sa chambre des conflits du travail en 1999 et en 2002. M. Vergara a également exercé les fonctions de juge suppléant à la Cour constitutionnelle de 2014 à 2019 et à la Cour suprême de 2003 à 2022.

Réunion tripartite d'experts des statistiques du travail en vue de la révision des normes statistiques sur l'informalité (Genève, 7-10 février 2023)

9. À sa 345^e session (juin 2022), le Conseil d'administration a approuvé la date et l'ordre du jour de la réunion. Il a également décidé que celle-ci rassemblerait 12 experts gouvernementaux désignés après consultation des gouvernements, 6 experts employeurs et 6 experts travailleurs désignés après consultation, respectivement, du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs du Conseil d'administration ².
10. Après avoir consulté le groupe gouvernemental, le Directeur général propose d'inviter les pays suivants à désigner des spécialistes des statistiques du travail ayant une bonne connaissance du cadre actuel des statistiques sur l'informalité, qui siégeront à titre personnel et agiront et s'exprimeront en qualité d'experts: Afrique du Sud, Chili, Chine, Colombie, Inde, Italie, Jordanie, Maroc, Mexique, Monténégro, Ouganda et Pologne. Si l'un de ces pays était dans l'incapacité de nommer un expert, un remplaçant serait choisi dans la liste de réserve composée des pays suivants: Argentine, Brésil, Équateur, Gambie, Ghana, Liban, Malaisie, Nigéria, Pérou, Philippines, Tunisie et Viet Nam.
11. Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration approuve la liste des États Membres dont les gouvernements sont invités à désigner des experts en vue de la réunion.

¹ Peuple autochtone de Malaisie.

² GB.345/PV, paragr. 196 c), et GB.345/INS/7.

► Partie II. Programme des réunions officielles de l'OIT pour la suite de 2022 et pour 2023 (sous réserve des futures décisions du Conseil d'administration)

Date	Titre de la réunion	Lieu
2022		
27 et 28 octobre	Réunion du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin	Genève
27-29 octobre	Comité de la liberté syndicale	Genève
31 octobre-10 novembre	346 ^e session du Conseil d'administration	Genève
28 novembre-2 décembre	Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'industrie pétrolière et gazière	Genève
28 novembre-10 décembre ¹	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
6-9 décembre	Dix-septième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique	Singapour
13-15 décembre	Première réunion du Groupe de travail tripartite mixte OIT/OMI chargé d'identifier et de traiter les questions concernant les gens de mer et l'élément humain	Genève
2023		
18-20 janvier	Organes consultatifs sectoriels	Genève
7-10 février	Réunion tripartite d'experts des statistiques du travail en vue de la révision des normes statistiques sur l'informalité	Genève
13-17 février	Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur des arts et du divertissement	Genève
8-10 mars	Comité de la liberté syndicale	Genève
13-23 mars	347 ^e session du Conseil d'administration	Genève
17-21 avril	Réunion technique sur le relèvement économique vert, durable et inclusif du secteur de l'aviation civile	Genève
8-12 mai ²	Réunion d'experts sur le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, composante essentielle de systèmes alimentaires durables	Genève
1 ^{er} et 2 juin	Comité de la liberté syndicale	Genève
5-16 juin	111 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
17 juin	348 ^e session du Conseil d'administration	Genève
11-16 septembre	Huitième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes	Genève
25-29 septembre ²	Réunion technique sur la numérisation dans le commerce de détail en tant que vecteur de reprise économique et de travail décent	Genève

Date	Titre de la réunion	Lieu
11-20 octobre	21 ^e Conférence internationale des statisticiens du travail	Genève
25-27 octobre	Comité de la liberté syndicale	Genève
30 octobre-9 novembre	349 ^e session du Conseil d'administration	Genève
20-24 novembre ²	Réunion technique sur le travail décent et durable dans le secteur du transport par voies de navigation intérieures	Genève
22 novembre-9 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève

¹ Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 344^e session (GB.344/LILS/4). ² Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 346^e session (GB.346/POL/3).

- 12.** Le bureau du Conseil d'administration approuve le programme des réunions pour la suite de 2022 et pour 2023.

► Projet de décision

13. Sur recommandation de son bureau, le Conseil d'administration:

- a) nomme, pour une durée de trois ans, trois nouveaux membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, à savoir:**
- i) Benedict Kanyip (Nigéria);**
 - ii) Ambiga Sreenevasan (Malaisie);**
 - iii) José Herrera Vergara (Colombie);**
- b) approuve la liste des États Membres qui seront invités à désigner des experts pour participer à la Réunion tripartite d'experts des statistiques du travail en vue de la révision des normes statistiques sur l'informalité;**
- c) approuve les propositions concernant les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales à inviter, en qualité d'observateur, aux réunions officielles énumérées dans l'annexe du document GB.346/INS/19;**
- d) prend note du programme des réunions qui figure dans la partie II du document GB.346/INS/19.**

Propositions concernant les organisations à inviter aux réunions officielles en qualité d'observateur

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
<p>Dix-septième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (Singapour, 6-9 décembre 2022) ¹</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Association mondiale des services d'emploi publics (AMSEP)
<p>Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur des arts et du divertissement (Genève, 13-17 février 2023) ²</p>	<p>Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Union internationale des télécommunications (UIT) • Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) 	
<p>Réunion d'experts sur le travail décent dans l'industrie agroalimentaire, composante essentielle de systèmes alimentaires durables (Genève, 8-12 mai 2023)</p>	<p>Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds international de développement agricole (FIDA) • Centre du commerce international (CCI) • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) • Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) • Groupe de la Banque mondiale • Programme alimentaire mondial (PAM) • Organisation mondiale du commerce (OMC) <p>Autres organisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 	<p>Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Confédération syndicale internationale (CSI) • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) <p>Autres organisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) • CARE International • Sustainable Food Alliance

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
<p>Réunion technique sur la numérisation dans le commerce de détail en tant que vecteur de reprise économique et de travail décent (Genève, 25-29 septembre 2023)</p>	<p>Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre du commerce international (CCI) • Union internationale des télécommunications (UIT) • Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) • Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) • Union postale universelle (UPU) • Groupe de la Banque mondiale • Organisation mondiale du commerce (OMC) <p>Autres organisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) 	<p>Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) <p>Autres organisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre for Trade and Economic Integration • Cadre intégré renforcé (CIR) • EuroCommerce • Eurofound • UNI Global Union • Organisation mondiale des douanes (OMD) • Forum économique mondial (FEM)
<p>Réunion technique sur le travail décent et durable dans le secteur du transport par voies de navigation intérieures (Genève, 20-24 novembre 2023)</p>	<p>Entités des Nations Unies, institutions spécialisées et organisations apparentées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation maritime internationale (OMI) • Commissions régionales de l'ONU • Commission économique pour l'Afrique (CEA) • Commission économique pour l'Europe (CEE) • Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) • Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) • Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) 	<p>Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général auprès de l'OIT:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alliance coopérative internationale (ACI) • Organisation internationale des employeurs (OIE) • Confédération syndicale internationale (CSI) • Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) • Business Africa • Fédération syndicale mondiale (FSM) <p>Autres organisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Union européenne de la navigation fluviale (UENF) • Organisation européenne des bateliers (OEB)

Titre de la réunion	Organisations intergouvernementales (en vertu d'un accord permanent)	Organisations internationales non gouvernementales (sur autorisation du Conseil d'administration)
	<p>Autres organisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) • Commission du Mékong 	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) • Chambre internationale de la marine marchande • Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) • Association mondiale pour les infrastructures de transport maritimes et fluviales (AIPCN)

¹ La liste des observateurs a été soumise au Conseil d'administration, qui l'a approuvée, à sa 338^e session (mars 2020) (GB.338/INS/17(Rev.1) et PV(Rev.5)). ² La liste des observateurs a été soumise au Conseil d'administration, qui l'a approuvée, à sa 345^e session (juin 2022) (GB.345/INS/7 et GB.345/PV, paragr. 196).